

tous les voyageurs, la compagnie continuera à se moquer de nous. Soyons donc des hommes, faisons au besoin un sacrifice de quelques jours et nous verrons bientôt la Compagnie des Chars Urbains forcée de nous rendre justice.

LA TAXE SUR LES VENTES AUX ENCHERES

Nos lecteurs auront appris avec plaisir que le gouvernement de Québec a décidé d'abolir la taxe qui avait été imposée par un cabinet précédent sur les ventes aux enchères de marchandises expédiées en consignation. Ces ventes aux enchères sont un des procédés économiques par lesquels les ports et les points de distribution attirent chez eux les importations. Elles ont le mérite d'obtenir pour les marchandises consignées, une prompte vente, une vente au comptant et au prix du marché.

Dans tous les grands centres commerciaux comme Paris, Londres, New-York, Liverpool etc, il y a des ventes régulières aux enchères pour les marchandises périssables comme les fruits, légumes etc. Des cargaisons sont expédiées sur ces marchés, consignées à des commissionnaires qui en font la vente, touchent le prix et font remise par le retour du courrier. C'est ainsi, par exemple, que se vendent nos pommes canadiennes à Liverpool, à Bristol ou à Londres. C'est ainsi que se vendent les oranges, les citrons, les dattes, les oignons d'Espagne, etc, à New-York, à Boston et, autrefois, à Montréal.

Naturellement les ventes attirent aux points où elles sont faites, les acheteurs de toutes les localités tributaires. Avant l'imposition de la taxe en question, Montréal avait une réputation bien établie comme marché de fruits de la Méditerranée, cette réputation, due à son climat, aux soins que les officiers de la ligne Thomson prennent de leur chargement, attirait ici des acheteurs de tout l'Ouest américain et canadien.

L'existence de cette taxe de 1 p. c. sur le produit des ventes avait eu pour effet d'arrêter presque complètement les expéditions de fruits à Montréal en consignation, c'est à peine si notre populaire encanteur M. Thomas J. Potter, a pu vendre une ou deux cargaisons par année, mais tout nous fait présager que ce commerce va reflourir avec la franchise des ventes et on nous affirme que déjà quatre ou cinq chargements sont promis pour ce printemps, consignés à la vente par M. Potter.

TROIS RIVIERES

Un M. Bender, ingénieur civil, est allé en Angleterre lancer une affaire qui promet de faire beaucoup de tort au Canada en général et à la ville des Trois Rivières en particulier. Cette affaire consistait en l'établissement à Trois-Rivières d'abattoirs gigantesques, sur le plan de ceux de Chicago, d'où l'on expédierait en Angleterre, par steamers, les carcasses des animaux abattus, comme font actuellement les Armour, les Fairbanks, etc. de Chicago.

Afin de faire mousser son entreprise, M. Bender a représenté aux

capitalistes anglais que les bestiaux du Canada étaient expédiés de 800 à 900 milles aux abattoirs de Chicago, d'où les carcasses étaient exportées en Angleterre, et que l'on économiserait un double transport en abattant les animaux à Trois-Rivières. Il a aussi prétendu que l'on pourrait facilement trouver dans la province, 300,000 têtes de bétail chaque année pour alimenter les abattoirs. Il a réussi à trouver des actionnaires qui ont souscrit un capital de £350,000 dont une partie a déjà été versée. Sur les fonds versés, il s'est fait payer, dit-on, £44,000, soit £220,000 pour un terrain de quelques arpents qu'il possédait à Trois-Rivières et l'usage de quais que la corporation des Trois-Rivières aurait mis à sa disposition.

Le prospectus de cette entreprise a été connu au Canada trop tard pour qu'on pût empêcher la souscription des actions en éclairant le public anglais, sur la fausseté des représentations de M. Bender.

Mais lorsque l'administration de la nouvelle compagnie fut mise au courant, il y eut une explosion de récriminations et des délégués furent envoyés au Canada pour faire une enquête. Ces délégués viennent d'arriver à Trois-Rivières.

Le dommage que causent aux intérêts industriels du Canada les équipées de ce genre est incalculable; elles sèment la défiance parmi les capitalistes, et font redouter une fraude dans toute entreprise canadienne que l'on veut lancer en Angleterre. La ville des Trois-Rivières en souffre, surtout, parce que la réaction dépasse toujours le but, et que, après avoir cru que la ville était un Eden où l'on marchait sur l'or, on en est venu à la décrier, à lui nier tout avantage comme port de mer ou comme ville industrielle. La Chambre de Commerce de Trois-Rivières, devant cette campagne de dépréciation outrée, a cru devoir rétablir les faits et faire valoir les mérites du port et de la ville, dans une circulaire qu'elle a fait distribuer à la presse.

Quoique cette demande spontanée ait eu l'air, auprès de gens prévenus, de vouloir soutenir M. Bender contre ses détracteurs, nous ne la croyons pas moins utile en ce qu'elle corrige de fausses impressions et qu'elle permet de rendre justice à Trois-Rivières, tant en condamnant les exagérations, trop outrées pour ne pas être voulues, du prospectus de M. Bender.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 22 Fev. 1890

PARTIE ECONOMIQUE

De la réglementation actuelle du travail dans les principaux pays civilisés, p. 225.

Le commerce extérieur de la France pendant le premier-mois de l'année 1890, p. 228.

Les médecins et les remèdes dans les campagnes, p. 228.

Le mouvement économique et social aux Etats-Unis: le problème nègre et la proposition Butler; le recrutement du Sénat; les traitements des magistrats; liquidations forcées de Compagnies de chemins de fer; la lutte pour l'Exposition, p. 230.

Les rescrits de l'empereur d'Allemagne, p. 231.

Lettre d'Egypte: l'abolition de l'impôt foncier en Egypte, p. 233.

Les galeries de l'exposition, p. 236.

La boulangerie coopérative de Roubaix et la société coopérative de Condé, p. 237.

Le Congo et la compagnie française, p. 238.

Correspondance: les chemins de fer autrichiens, p. 239; les Nouveaux tarifs hongrois et les résultats financiers, p. 239.

Revue économique, p. 240.

Nouvelles d'outre-mer: Uruguay p. 241,

Tableaux comparatifs des quantités des diverses marchandises importées en France pendant les années 1889, 1888 et 1887.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 242.—Sucres, p. 244.—

Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 245—Cours des fontes, p. 245.

—Correspondances particulières: Bordeaux, Lyon, le Havre, Marseille, p. 245.

REVUE IMMOBILIERE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 246.

PARTIE FINANCIERE

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements financiers: Recettes des Omnibus de Paris, des Voitures de Paris et du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 246 à 253.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs. S'adresser aux bureaux; Cité Bergère, 2, à Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Dame Elize Boisvert, épouse de Jos. E. Martin, sellier, de Louiseville.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de M. Lepage, de St Tite premier et dernier dividende payable à partir du 25 mars.

Dans l'affaire de la Compagnie de Chaussures de Fraserville en liquidation Dividende additionnel payable à partir du 12 mars courant. Felix Gourdeau, liquidateur.

Dans l'affaire de J. O. Massicotte, premier et dernier dividende payable à partir du 24 mars. Chas. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Edmond Labelle, de Montréal, premier et dernier dividende payable à partir du 25 mars.

Dans l'affaire de John Burns, de Montréal; premier dividende payable à partir du 24 mars, W. Alex. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de Morency & Frère, second et dernier dividende payable à partir du 24 mars. G. O. Taschereau, curateur.

Dans l'affaire de Wm. M. Fuller, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 24 mars. W. Alex. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de J. A. Côté, de St Westias; dividende payable à partir du 26 mars.

Dans l'affaire de George W. McKee, de Coaticooke; premier et dernier dividende payable à partir du 24 mars. W. Alex. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de J. P. Morin, de Stan-

hope; dividende payable à partir du 26 mars.

CURATEURS

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de J. N. T. Lafrcain & Cie, de St Ambroise de Kildare. M. Alph. F. Gervais, de St Jean, a été nommé curateur à la faillite de E. et Z. Durocher.

M. Théophile Lafrenière, de Louiseville, a été nommé curateur à la faillite de Joseph Labonté.

M. J. Morin a été nommé curateur à la faillite de Joseph Lavallée, de St Charles.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Zéphyrin Champoux, de St Sylvère.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de John Griffith, de Carmel Hill.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. Charles Beaulieu, de Québec.

M. W. A. Caldwell, a été nommé curateur à la faillite de Mme Stein "J. London Co" de Montréal.

M. Charles De-marteau a été nommé curateur à la faillite de J. E. Hénault & Cie, de Montréal.

M. Nap. P. Martin, a été nommé curateur à la faillite de Cyrille Quintal, de Montréal.

M. Wm. E. Hutchinson, de Montréal, a été nommé curateur à la faillite de J. H. Méthot, de Dalhousie Mill.

M. Ls. Jules Dion a été nommé syndic à la faillite de MM. Dupuis & Nolin, d'Ottawa.

FAILLITES

Montréal.—Alfred Massé et Dostalie Mathieu, faisant affaire sous le nom de Massé & Mathieu, nouveautés, ont fait cession à la demande de MM. Gault Frères.

Passif \$7,450. Assemblée des créanciers le 15 mars.

Isidore Durocher, hôtelier, a fait cession de ses biens à la demande de M. A. L. Hurtubise.

Passif environ \$65,000. Assemblée des créanciers le 18 mars.

Une demande de cession a été signifiée à MM. Fenwick & Sclater, agents de manufactures etc, de Montréal, à la demande de "The Boston Woven Hose Company."

Félix St Amour & Edouard St Amour, marchands de chaussures, faisant affaires sous le nom de "Ed. St Amour & Cie," ont fait cession de leurs biens à la demande de James Leggat.

Passif environ \$2,200. Assemblée des créanciers le 19 mars.

Euclide Trépanier, épicier, absent, a été déclaré en faillite à la demande de Patrick Grace.

Assemblée des créanciers le 24 mars.

Joseph Pelletier, épicier, a fait cession à la demande de MM. Hudon, Hébert & Cie. Passif environ \$1,500. Assemblée des créanciers le 20 mars.

Une demande de cession a été signifiée à M. L. Justinien Pelletier, faisant affaires sous le nom de Jos. Pelletier & Cie, nouveautés en gros, à la demande de "The American & Colonial Expert Co."

Patrick Doyle, boulanger, a fait cession à la demande de M. William J. Johnson.

Passif environ \$10,000. Assemblée des créanciers le 21 mars.

Québec.—Edmond N. Blais & Cie, nouveautés, à St Roch, ont suspendu leurs paiements.

Passif \$16,000.

Lachute.—Malcolm MacCallum, chaussures, a fait cession de ses biens à M. Charles Desmarteau.

Casselman, Ont.—Onésime Quennevil-